Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_122-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni le 25 juin 2026 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Christophe LE ROUX.

| | |
|---|---|
| **Nombre de conseillers :** | |
| **En exercice :** | 53 |
| **Présents :** | 45 |
| **Votants :** | 51 |
| **Secrétaire de séance :** | Sidonie JARNO |

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

| | |
|---|---|
| **ARZANO :** | Clotilde LAVISSE, Clément AUFFRED |
| **BANNALEC :** | Christophe LE ROUX, Christelle BESSAGUET, Denis BARGUIL, Martine PRIMA, Olivier LE BOUETTE |
| **BAYE :** | Pascal BOZEC, Sidonie JARNO |
| **CLOHARS-CARNOËT :** | Michaël THOMAS, Virginie LE QUEMENER, Laurent ROBERT |
| **GUILLIGOMARC'H :** | Bruno MOREL |
| **LE TRÉVOUX :** | Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ |
| **LOCUNOLÉ :** | Jean-Michel DANIEL |
| **MELLAC :** | Christophe LESCOAT, Pascale NIGEN, Franck CHAPOULIE |
| **MOËLAN-SUR-MER :** | Anaëlle JOLIFF, Solène BOULENGUER, François PLOUET, Philippe BURBAN |
| **QUERRIEN :** | Stéphane CADO, Patricia ECK |
| **QUIMPERLÉ :** | Danièle KHA, Eric ALAGON, Danièle BROCHU, Yves SCHRYVE, Marie-Madeleine BERGOT, Pascal PILLAULT, Karine LE GAD, Arnaud LE DANTEC, Elisabeth ESVAN |
| **RÉDÉNÉ :** | Yves BERNICOT, Nadine NAYARADOU |
| **RIEC-SUR-BÉLON :** | Marie-Claude LE MAOUT-GUILLOU, Laurent LE GUEN, Morgane CONAN, Cécile HENNE |
| **SAINT-THURIEN :** | Anne-Marie SEVENNEC |
| **SCAËR :** | Guy FAOUCHER, Isabelle TANGUY, Fabrice MALHERE |
| **TRÉMÉVÉN :** | Jean-Claude QUENTEL |

ABSENTS EXCUSES :
Julien LE GUENNEC (CLOHARS), Sylvie ISTA (MOELAN), Gwenaël HERROUET (MOELAN), Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE), Laurent PORTIER (REDENE), Gaëtan COSQUER (SCAER), Marion VERNET (SCAER), Aurélie FOUCHER (TREMEVEN)

POUVOIRS :
Julien LE GUENNEC (CLOHARS) a donné pouvoir à Cécile HENNE (RIEC)
Sylvie ISTA (MOELAN) a donné pouvoir à Philippe BURBAN (MOELAN)
Gwenaël HERROUET (MOELAN) a donné pouvoir à Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX)
Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
Marion VERNET (SCAER) a donné pouvoir à Guy FAOUCHER (SCAER)
Aurélie FOUCHER (TREMEVEN) a donné pouvoir à Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN)

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_122-DE

DCC2026-122

**VIE COURANTE**
**15- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

## Vente d'un terrain - Zone d'activités de Kervidanou 3 extension à Mellac – Cession d'une parcelle à l'entreprise « Angle Rond » (annexe)

Monsieur André Seznec est gérant de la SARL « Angle Rond », entreprise créée en 1999 dont le siège social se situe à Mellac, spécialisée dans l'agencement, la menuiserie et la fabrication sur mesure de tout type de mobilier.

Monsieur André Seznec souhaite acquérir un terrain sur la zone d'activité de Kervidanou 3 Extension à Mellac, afin de développer son activité. L'entreprise souhaite construire un bâtiment d'environ 570 m² avec une partie pour ses locaux sociaux, une partie atelier vernissage et des espaces de stockage.
Aussi Mr André Seznec sollicite Quimperlé Communauté pour la cession d'une partie de la parcelle ZD 220 (lot 2) d'une surface d'environ 2 000m² (cf. schéma en annexe, division parcellaire en cours).

Le prix est fixé à 28 € HT le m² pour les 2 000 m² de terrain environ, en accord avec l'avis des domaines du 12 mai 2025. Le métrage précis sera connu après bornage.

Délai d'immobilisation du terrain :
La promesse unilatérale de vente, avec levée d'option, devra être signée dans les six (6) mois suivant la date de délibération communautaire correspondante.
Le permis de construire devra être obtenu dans un délai de douze (12) mois suivant la date de signature de cette promesse de vente, porté à vingt-quatre (24) mois en cas de recours engagé contre l'autorisation d'urbanisme conditionnant le projet.
En cas de non-respect, la présente délibération sera considérée comme caduque.

Dans ce contexte, l'assemblée délibérante est invitée à :
- APPROUVER la cession d'une partie de la parcelle ZD 220 d'une surface de 2 000 m² environ, à la société Angle Rond ou à toute société s'y substituant, au prix de 28 € HT le m², viabilisée, sur la zone d'activités de Kervidanou 3 Extension à Mellac, aux conditions précisées ci-dessus. Les frais de notaire, de géomètre et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISER le Président à signer la promesse unilatérale de vente, avec levée d'option et l'acte de vente à venir, ainsi que tous documents afférents à cette cession de terrain.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,
- APPROUVE la cession d'une partie de la parcelle ZD 220 d'une surface de 2 000 m² environ, à la société Angle Rond ou à toute société s'y substituant, au prix de 28 € HT le m², viabilisée, sur la zone d'activités de Kervidanou 3 Extension à Mellac, aux conditions précisées ci-dessus. Les frais de notaire, de géomètre et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE le Président à signer la promesse unilatérale de vente, avec levée d'option et l'acte

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_122-DE

de vente à venir, ainsi que tous documents afférents à cette cession de terrain.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture.

Pour extrait certifié conforme,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

Le Président,

Christophe LE ROUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_122-DE

## ANNEXE - Zone d'activités de Kervidanou 3 Extension à Mellac – Cession d'une partie de la parcelle ZD 220 à l'entreprise « Angle Rond » (annexe)

